

Concours de Meutes dans la Voie du Sanglier
Organisé par l'AFACCC 18, le dimanche 4 Mars 2007
Dans le parc de la Croix Rouge, situé sur la commune de Saint-Maur dans le
département de l'Indre.

Composition du jury : Gérard DORME (Président), Louis BARTHELEMY, Michel DESIRE, Jacky HORVENO, Pascal BRUNET.

Beau temps, vent modéré, température printanière, 14 degrés en début d'après midi.

LOT N° 1 : 8 Beagles d'un très bon modèle de chasse appartenant à Monsieur IMBAULT Abel, rue du stade 18200 COLOMBIERS.

Découplés à 9 heures dans l'allée Lucie, sur un pied, les chiens ne semblent pas en reconnaître. Le conducteur foule l'enceinte avec ses huit chiens bien sous le fouet. Une chasse s'engage, à 9h20, quatre chiens sont vus par un juge, chassant un Daim, les quatre autres chiens sont restés avec le conducteur. Celui-ci arrête rapidement les quatre chiens sur la chasse initiale et continue à fouler avec l'ensemble de son lot.

Les chiens se récrient timidement dans un premier temps, puis de manière de plus en plus soutenue sur la voie d'un animal qui n'a pu être identifié. Le propriétaire rompt une nouvelle fois sa meute, il poursuit alors sa progression dans les enceintes avec l'ensemble du lot, sans résultat jusqu'à la fin du temps imparti.

Lot bien sous le fouet, bien conduit par le propriétaire.

LOT N°2 : 8 Griffons Nivernais d'un très bon modèle appartenant à Monsieur LEGER Laurent, Le Nouzet 18160 CHEZAL-BENOIT.

Découplés à 10h45 dans l'allée Marine, sur un pied trouvé par le conducteur, plusieurs chiens en reconnaissent et se récrient pendant quelques minutes.

Vers 11 heures un lancer se produit, six cervidés sont vus par un juge devant les chiens. La chasse traverse l'allée du rendez-vous et s'enfonce en direction de l'allée de la Taverne.

A 11h10, un sanglier, vu par un juge, est chassé par trois chiens, la chasse saute l'allée pierrée devant les spectateurs. Deux autres chiens suivent cette même voie avec trois minutes de retard sur la chasse initiale. Les trois chiens de tête (quelquefois un quatrième), maintiendront vivement la chasse du sanglier jusqu'à la fin du temps imparti. Les autres chiens seront vus chassant divers animaux.

LOT N°3 : 8 Anglo-français d'un bon modèle appartenant à Monsieur SAHLI Rachid, Le Grand Tertre 18200 SAINT-AMAND.

Après avoir présenté ses chiens aux ordres et bien sous le fouet, le conducteur découple à 14h25 dans l'allée du chevreuil, les chiens mis à la voie sur un pied de sanglier se récrient pendant environ 10 minutes. Le conducteur jugeant la voie trop longue à démêler décide de tirer ses chiens vers le parc d'élevage. Il traverse l'allée pierrée, à l'approche du parc les chiens se récrient, attirés par les sangliers de l'élevage qu'ils aboient de manière soutenue.

Le propriétaire reprend aux ordres sa meute, il met ensuite sa chienne « Opale » sur un pied indiqué par sa coéquipière, la chienne se récrie rapidement, les autres chiens rallient, un long rapprocher s'en suit. A 15 minutes de la fin du temps imparti un lancer se produit, le lot qui s'étire toutefois (un- cinq- puis deux chiens), maintiendra le sanglier jusqu'à la fin du temps. Lot bien conduit, bien dans la voie de l'animal recherché.

LOT N° 4 : 8 Grands Griffon vendéens d'un bon modèle de chasse appartenant à Monsieur SOETE Sylvain, Rosières 18400 LUNERY.

Découplés à 17 heures sur l'allée du chevreuil, les chiens suivent une voie qu'ils reconnaissent avec difficulté, se récriant de manière sporadique.

Les conducteurs tirent leurs chiens dans une enceinte où ont été vus plusieurs sangliers. Un lancer se produit, l'animal non identifié au départ, est vu ensuite par deux juges, s'avère être un chevreuil, chassé par six chiens.

Les conducteurs essaient en vain d'arrêter leurs chiens, l'animal (chevreuil) revient dans le carré d'attaque. A 17h40, plusieurs sangliers traversent l'allée du chevreuil, les chiens ont repris la voie de ces animaux, la chasse prend la direction de l'allée pierrée où un seul sanglier emmené par quatre chiens traverse cette allée.

L'animal revient « coller » au parc d'élevage, un « ferme » s'en suit où le sanglier est aboyé de manière soutenue par quatre chiens.

Pour éviter que le sanglier soit « coiffé » par les chiens, juges et conducteurs essayeront d'arrêter la chasse. L'animal redémarre et va taper au change dans un groupe d'animaux.

La chasse avec un autre sanglier continue emmenée par les quatre chiens (d'autres rallieront de façon sporadique), jusqu'à la fin du temps imparti.

Classement des meutes :

1^{er} : 8 Anglo-français à Monsieur SAHLI Rachid.

2^{ième} : 8 Grands Griffons vendéens à Monsieur SOETE Sylvain.

3^{ième} : 8 Griffons Nivernais à Monsieur LEGER Laurent.

4^{ième} : 8 Beagles à Monsieur IMBAULT Abel.